

**Caisse de pension SPS et Jelmoli**  
**Fondation de prévoyance SPS et Jelmoli**

---

Case postale 3020, 8021 Zurich, Tél: 044/220'47'88

## Rachat dans la caisse de pension

Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Numéro pers.: \_\_\_\_\_

Entreprise: \_\_\_\_\_

En cas de rachat dans la Caisse de pension, les éventuels avoirs disponibles auprès d'institutions de libre passage doivent être viré à la caisse de pension. Sans rapport entier des avoirs éventuels de libre passage la Caisse de pension ne peut pas accepté un rachat. Pour les personnes qui exerçaient précédemment une activité indépendante, les avoirs du pilier 3a sont aussi comptabilisés dans une mesure restreinte (art. 60a OPP 2). Par ailleurs, les possibilités de rachat sont limitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 en cas d'arrivée de l'étranger (art. 60b OPP 2).

### Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions qui suivent:

1. Disposez-vous, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, d'avoirs sur des comptes ou des polices de libre passage?

Non

Oui, je dispose des avoirs suivants:

Solde/valeur de rachat au 31.12. ....	Nom/adresse de la banque/de la compagnie d'assurance

2. Avez-vous exercé précédemment une activité indépendante?

Non

Si oui:

Je ne dispose d'aucun compte ou police de prévoyance dans le cadre du pilier 3a.

Je dispose des comptes/polices du pilier 3a ci-après: (joindre les relevés/attestations fiscales)

Solde/valeur de rachat au 31.12. ....	Nom/adresse de la banque/de la compagnie d'assurance

3. Etes-vous arrivé(e) de l'étranger au cours des 5 dernières années?

Non

Si oui:

J'ai déjà été assuré(e) dans le passé auprès d'une institution de prévoyance suisse  
(joindre les attestations d'assurance)

Je suis assuré(e) pour la première fois auprès d'une institution de prévoyance suisse.

**Lieu, Date**

**Signature de la personne assurée**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_